

Volet 1 : Soutenir le déploiement de la marque « Accueil Vélo© » s'ouvre à de nouvelles cibles.

Les hébergements touristiques et les restaurants peuvent désormais prétendre au financement de solutions de stationnement vélo qui était jusqu'à présent réservé aux offices de tourisme, sites touristiques et haltes fluviales.

Le volet 1 élargit également ses bénéficiaires aux établissements déjà porteurs de la marque Accueil Vélo, initialement non éligibles au programme.

Volet 2 : Aménager des aires de services le long des itinéraires étoffe sa liste d'équipements éligibles

En complément des 4 équipements obligatoires attendus pour constituer une aire de services (table de pique-nique, stationnement vélo, point d'eau potable et sanitaires), le programme peut désormais financer les bornes d'entretien (auto-réparation, gonflage...) et les consignes à bagages, équipements additionnels non obligatoires.

Volet 3 : Cofinancer des études s'ouvre aux itinéraires inscrits à un schéma régional et affine le type d'études éligibles

- Concernant les bénéficiaires: plus uniquement dédié aux seules structures représentant un comité d'itinéraire.
- Concernant les itinéraires éligibles: ils doivent être inscrits au schéma national ou au schéma régional, échelle régionale qui jusqu'à présent n'intégrait pas le programme.
- Concernant le type d'étude pouvant être conduites : sans qu'elle soit exhaustive, la liste ci-après permet d'identifier quelques exemples d'études pouvant bénéficier de financement : Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national et Etude de faisabilité pour réaliser ou finaliser des tronçons d'itinéraires
- Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants
 1. Etude pour la mise en sécurité de voies existantes (implantation d'infrastructures, modification de voiries)
 2. Etude pour une proposition ou une amélioration de jalonnement
 3. Etude pour l'évaluation, la gestion et la prise en compte des aléas climatiques
- Renforcer l'attractivité des vélos routes existantes
 1. Etats des lieux des services et équipements
 2. Audit qualité ou certification
 3. Etude de stratégie marketing
 4. Plan de communication
 5. Etude d'opportunités de services (maison du vélo, conciergerie,...)
 6. Etats des lieux et préconisations sur l'intermodalité